



Révocation de procuration

Par **Ludipo**, le **21/09/2015** à **20:11**

Bonsoir,

Lors du décès de mon père, il y a 2 ans , j'ai signé une procuration à ma mère pour la succession.

Résidant à l'étranger et étant fille unique, c'était l'option la plus simple pour toutes les démarches et j'avais pleine confiance en ma mère.

Cependant, la situation a changé. Ma mère a rencontré quelqu'un et compte se remettre en couple avec cette personne. Il va venir vivre dans la maison de mon père et ma mère, de laquelle j'imagine que je possède une part. Ma question est la suivante, dans la procuration je laissais tous pouvoirs à ma mère même pour vendre et céder les biens immobiliers, cette personne qui va venir vivre dans ce bien immobilier pourrait-elle en exiger une part?

Je souhaiterais révoquer cette procuration, est-ce possible? Pourriez-vous m'indiquer les démarches à suivre et les frais correspondants?

Je vous remercie d'avance, pourriez-vous me dire si la révocation de la procuration peut être gérée depuis l'étranger.